



Promouvoir des prises de consciences éthiques
Sous l'égide de la Fondation de France

Événement organisé avec le
soutien de la Fondation
Anthony Mainguené



Fonds de
dotation
OPEN LAW



EDA ALIENOR

École des avocats

IRDAP

Institut de recherche en droit
des affaires et du patrimoine

université
de BORDEAUX



Bordeaux INP
AQUITAINE

LaBRI



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Les Convergences

du Droit et du Numérique

Bordeaux

Edition 2020

Programme des Ateliers

12-14 octobre 2020

v1.5

Ateliers 2020 des « Convergences du Droit et du Numérique »

Programme v1.5, 11/10/2020

Du fait des contraintes sanitaires, les ateliers se dérouleront uniquement en distanciel, du 12 au 14 octobre 2020.

Les participants disposeront d'un accès à un système de visio-conférence privé leur permettant d'effectuer leurs présentations et d'échanger entre eux.

Le public est invité à s'abonner à la chaîne de diffusion :

<https://www.youtube.com/channel/UCiXe7y3OhVzfPGwqcZVEdPA>

Vous trouverez plus d'informations sur le site des « Convergences » : <https://cdn.u-bordeaux.fr/>

Objectifs

Le but de ces ateliers est de susciter des collaborations entre juristes et informaticiens en préparation du colloque de mars 2021, au cours duquel les informaticiens parleront de droit et les juristes parleront d'informatique. Les contributions reçues ont permis d'identifier quatre thématiques d'actualité, qui seront développées durant le colloque. Les ateliers permettront la mise en relation des contributeurs avec des collègues membres de l'autre communauté, en vue de la constitution de binômes. Des personnes extérieures aux ateliers pourront également être sollicitées par la suite pour la constitution des binômes, en fonction des besoins rencontrés.

Mode d'emploi

Afin de susciter le travail en commun, chaque thématique sera abordée en deux temps. Dans une première séquence, chaque contributeur fera un exposé de dix à douze minutes sur son sujet, en mode "*speed dating*", afin d'en présenter les points saillants et d'évoquer les besoins qu'il peut avoir de compétences dans l'autre discipline.

Contributions reçues

L'ensemble des contributions reçues est disponible ici :

<https://cdn.u-bordeaux.fr/Contributions-recues/r705.html>

Les CVs des contributeurs sont disponibles sur un espace dédié, accessible à l'ensemble des contributeurs, afin qu'ils puissent réfléchir à des possibles binômes.

J1 : Lundi 12 octobre (a.m.)

13h45 : Connexion des participants

14h00 : Ouverture des ateliers

Thématique A : « Numérique et pratiques commerciales »

14h15 Nicolas HERBAUT : Conformité réglementaire des systèmes d'information utilisant une Blockchain

14h30 Linda ARCELIN : Blockchain et concurrence

14h45 Bruno MATHIS : Le *smart contract* : différents acteurs pour différents rôles

15h00 Pause

15h30 Emmanuel NETTER : Numérique et droit de la responsabilité civile

15h45 Serge CHAUMETTE : Imputation des dommages causés par l'IA en cas de prédictions erronées

16h00 Valentin ROBY : Le consentement sur Internet : une chimère utile ?

16h15 Pause

16h30 Thématique A : Rédaction de la synthèse

17h30 Fin des travaux de la journée

J2 : Mardi 13 octobre

09h00 : Connexion des participants

Thématique B : « Régulation de la donnée et des traitements algorithmiques »

09h15 Gil ARCINIEGA : Villes intelligentes, économie numérique et gouvernance des données

09h30 Olivier JASPART : Le défi juridique de la *smart city* : créer un commun de l'information publique

09h45 Manuel MUNIER : Villes intelligentes et responsabilité des données

10h00 Vincent LALANNE : Qualité et fiabilité des données métier

10h15 Audrey DEQUESNES : L'évaluation des dispositifs médicaux, entre apprentissage automatique et transparence algorithmique

10h30 *Pause*

10h45 Chantal ENGUEHARD : Vote vérifiable et contentieux électoral

11h00 Jonathan KELLER et Claire LEVALLOIS-BARTH : L'identité numérique à l'heure du tout connecté

11h15 Marion LEHMANS : Décliner les droits fondamentaux de l'Union européenne dans les algorithmes

11h45 Caroline FONTAINE : Protocole cryptographique pour la protection des droits d'auteur-e et de la vie privée des acquéreur-e-s d'un contenu multimédia

12h00 Déjeuner

14h00 Lucas RASS-MASSON Médiatisation et commercialisation du bien commun dans la révolution numérique – l'exemple des plateformes de diffusion ou de partage de vidéos

14h15 Maxim HABA : La régulation étatique du cyberspace : Quels rôles pour les grandes plateformes numériques ?

14h30 Antoine SACRÉ : Évaluation de la conformité réglementaire d'un système d'information

14h45 Robert VISEUR : Marketing des traces : techniques de *tracking* et contre-mesures

15h00 *Pause*

15h30 Thématique B : Rédaction de la synthèse

16h30 Fin des travaux de la journée

J3 : Mercredi 14 octobre

08h45 : Connexion des participants

Thématique C : « Usages régaliens et sécuritaires du numérique »

09h00 Chantal ENGUEHARD : Organisation du processus de vote dans les EPSCP

09h15 Tatiana SHULGA-MORSKAYA : Détection des messages de désinformation lors des campagnes électorales en ligne

09h30 Pierre BESSIÈRE : Le numérique, un pont entre démocratie représentative et directe ?

09h45 Antoine CNUUDE : La cybersécurité : une obligation de service public ?

10h00 Camille DUBEDOUT : Les responsabilités des collectivités en matière de cybersécurité

10h15 Yohann NABAT : L'interconnexion des fichiers de police : au service ou au détriment des droits fondamentaux ?

10h30 Laurène BAUDOUIN : Police, caméras et algorithmes : Comment assurer le respect des droits fondamentaux dans le cadre de l'utilisation des outils de police « prédictive » ?

10h45 Charly LACOUR : Vidéo-surveillance, vidéo-protection et biométrie : Comment équilibrer droit à la vie privée et droit à la sécurité ?

11h Pause

11h30 Thématique C : Rédaction de la synthèse

12h30 Déjeuner

Thématique D : « Numérique et pratiques juridiques »

14h00 Nicolas CHASTAING : Un langage pour la formalisation de la loi

14h15 Denis MÉRIGOUX : Analyse formelle du droit socio-fiscal

14h30 Louis BÉZIAUD : Anonymisation des décisions de justice

14h45 Philippe VIUDES : Philanthropie institutionnelle et numérique : quelles organisations, quelles normes ?

15h00 : Pause

15h30 : Thématique D : rédaction de la synthèse

16h30 : Clôture des ateliers